

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix- Travail - Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DE L'OUEST

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU NOUN

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE KOUOPTAMO

BP 99 KOUOPTAMO

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

Tél : 696 933 504/ 670 464 062

EMAIL: crkouoptamo@yahoo.fr



18 FEV 2021

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

\*\*\*\*\*

WEST REGION

\*\*\*\*\*

NOUN DIVISION

\*\*\*\*\*

KOUOPTAMO COUNCIL

PO BOX 99 KOUOPTAMO

\*\*\*\*\*

GENERAL SECRETARY

\*\*\*\*\*

## DEMANDE DE COTATION

N°02/DC/CK/CIPM-KPTAMO/AG/2021 DU 29/01/2021  
RELATIVE A LA FOURNITURE DU MATERIEL DE LUTTE CONTRE LE  
CORONAVIRUS, DANS LA COMMUNE DE KOUOPTAMO,  
DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST.

**FINANCEMENT : FOND SPECIAL DE SOLIDARITE  
DE LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS**

**EXERCICE 2021**

AUTORISATION :

IP :

# SOMMAIRE

**AVIS DE CONSULTATION** \_\_\_\_\_

Article 1 : Objet de la demande de cotation \_\_\_\_\_

Article 6 \_\_\_\_\_

Article 7: CONSULTATION ET ACQUISITION DE LA DEMANDE DE COTATION. \_\_\_\_\_

Article 8 : DEPOT DES OFFRES \_\_\_\_\_

Article 9 : RECEVABILITE DES OFFRES \_\_\_\_\_

Article 10 : OUVERTURE DES OFFRES \_\_\_\_\_

Article 11 : ATTRIBUTION \_\_\_\_\_

Article 12 : DE VALIDITE DES OFFRES ; \_\_\_\_\_

**REQUEST FOR QUOTATION** \_\_\_\_\_

**NOTICE OF CONSULTATION FOR REQUEST FOR QUOTATION** \_\_\_\_\_

## *Consultation*

SUBJECT: \_\_\_\_\_

FINANCING \_\_\_\_\_

PARTICIPATION \_\_\_\_\_

CONSULTING AND ACQUISITION OF THE FILES \_\_\_\_\_

SUBMISSION OF THE FILES: \_\_\_\_\_

EVALUATION OF THE FILES: \_\_\_\_\_

PROVISIONARY BID BOND \_\_\_\_\_

AWARD OF CONTRACT \_\_\_\_\_

*Pièce N°II* \_\_\_\_\_

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION** \_\_\_\_\_

*PIECE N° III* \_\_\_\_\_

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION** \_\_\_\_\_

2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION \_\_\_\_\_

Article 1er - Contenu du Dossier de consultation \_\_\_\_\_

2.2 - PREPARATION DES OFFRES \_\_\_\_\_

Article 2 - Langue de l'offre \_\_\_\_\_

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre \_\_\_\_\_

**PARTIE I: PIECES ADMINISTRATIVES** \_\_\_\_\_

**PARTIE II: OFFRE FINANCIERE** \_\_\_\_\_

**PARTIE III: EXPERIENCE ET PERSONNEL** \_\_\_\_\_

Article 4 - Offre \_\_\_\_\_

Article 5 - Monnaies de l'offre \_\_\_\_\_

Article 6 - Délai de validité des offres \_\_\_\_\_

2.3- DEPOT DES OFFRES \_\_\_\_\_

Article 7 - Cachetage et marquage des offres \_\_\_\_\_

Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres \_\_\_\_\_

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission Départementale de Passation des Marchés \_\_\_\_\_

Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres \_\_\_\_\_

Article 11 - Attribution de la lettre commande \_\_\_\_\_

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la lettre commande \_\_\_\_\_

Article 13 - Signature de la lettre commande \_\_\_\_\_

Article 14 - Corruption et manœuvres frauduleuses \_\_\_\_\_

Pièce N°3 \_\_\_\_\_

**MODELES D'ANNEXES** \_\_\_\_\_

3.1 - Lettre de soumission \_\_\_\_\_

3.2 - modèle de caution de soumission \_\_\_\_\_

3.3 – Description technique des prestations \_\_\_\_\_

3.4 – CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF \_\_\_\_\_

3.5 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES \_\_\_\_\_

3.6 – CADRE DE BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (à remplir par le candidat) \_\_\_\_\_

Pièce N°4 \_\_\_\_\_

**PROJET DE LETTRE COMMANDE** \_\_\_\_\_

SOMMAIRE \_\_\_\_\_

**CHAPITRE I : GENERALITES** \_\_\_\_\_

ARTICLE 1<sup>er</sup> - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE \_\_\_\_\_

ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE \_\_\_\_\_

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE \_\_\_\_\_

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX \_\_\_\_\_

ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS \_\_\_\_\_

ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON \_\_\_\_\_

ARTICLE 7 - DOMICILE DU FOURNISSEUR \_\_\_\_\_

**CHAPITRE II** \_\_\_\_\_

**EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE** \_\_\_\_\_

ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR \_\_\_\_\_

ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS \_\_\_\_\_

ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES \_\_\_\_\_

ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE FOURNISSEUR \_\_\_\_\_

ARTICLE 12 - RECEPTION DES FOURNITURES \_\_\_\_\_

ARTICLE 13 – SERVICE APRES VENTE \_\_\_\_\_

ARTICLE 14 - ASSURANCE \_\_\_\_\_

CHAPITRE III \_\_\_\_\_

DISPOSITIONS FINANCIERES \_\_\_\_\_

ARTICLE 15 - GENERALITES - PRIX \_\_\_\_\_

ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE \_\_\_\_\_

ARTICLE 17 - MODALITES DE PAIEMENT \_\_\_\_\_

ARTICLE 18 - DOMICILIATION BANCAIRE \_\_\_\_\_

ARTICLE 19 - REGIME FISCAL \_\_\_\_\_

ARTICLE 20 - PENALITES \_\_\_\_\_

ARTICLE 21 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT \_\_\_\_\_

CHAPITRE IV \_\_\_\_\_

DISPOSITIONS DIVERSES \_\_\_\_\_

ARTICLE 21 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE \_\_\_\_\_

ARTICLE 22 - LITIGES \_\_\_\_\_

ARTICLE 23 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE \_\_\_\_\_

ARTICLE 24 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE \_\_\_\_\_

PAGE ...ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE \_\_\_\_\_

SIGNEE PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE (Maire de la Commune de Kouoptamo. ) \_

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix- Travail - Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DE L'OUEST

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU NOUN

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE KOUOPTAMO

BP 99 KOUOPTAMO

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

Tél : 696 933 504 / 670 464 062

EMAIL: crkouoptamo@yahoo.fr



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

\*\*\*\*\*

WEST REGION

\*\*\*\*\*

NOUN DIVISION

\*\*\*\*\*

KOUOPTAMO COUNCIL

PO BOX 99 KOUOPTAMO

\*\*\*\*\*

GENERAL SECRETARY

\*\*\*\*\*

## DEMANDE DE COTATION

N°02/DC/CK/CIPM-AG/2021 du 29/01/2021

RELATIVE A LA A LA FOURNITURE DU MATERIEL DE LUTTE CONTRE LE  
CORONAVIRUS DANS LA COMMUNE DE KOUOPTAMO, DEPARTEMENT  
DU NOUN, REGION DE L'OUEST.

**Financement : FOND SPECIAL DE SOLIDARITE DE LUTTE CONTRE LE  
CORONAVIRUS**

AUTORISATION :

**Pièce N°1  
AVIS DE CONSULTATION**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix- Travail - Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DE L'OUEST

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU NOUN

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE KOUOPTAMO

BP 99 KOUOPTAMO

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

Tél : 696 933 504/ 670 464 062

EMAIL: crkouoptamo@yahoo.fr



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

\*\*\*\*\*

WEST REGION

\*\*\*\*\*

NOUN DIVISION

\*\*\*\*\*

KOUOPTAMO COUNCIL

PO BOX 99 KOUOPTAMO

\*\*\*\*\*

GENERAL SECRETARY

\*\*\*\*\*

PIECE N°1

*N°02/DC/CK/CIPM-AG/2021 du 29/01/2021*

*Pour à la fourniture du matériel de lutte contre le coronavirus,  
dans la Commune de Kouoptamo*

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION**

Dans le cadre de l'exécution du Fond spécial de solidarité de lutte contre le coronavirus 2020, Le Maire de la Commune de Kouoptamo, Autorité Contractante lance pour le compte du ministère de la décentralisation et du développement local, un avis à consultation pour procéder à *la fourniture du matériel de lutte le coronavirus*, dans la Commune de Kouoptamo, département du Noun, région de l'Ouest.

**ARTICLE 2 : PARTICIPATION**

La participation à cette consultation est ouverte aux Entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine.

**ARTICLE 3 : DELAI D'EXECUTION**

Le délai maximum prévu par le MO pour la réalisation de la fourniture objet de la présente demande de cotation est de **un mois (01) mois**.

**ARTICLE 4 : COUT PREVISIONNEL ET CAUTIONNEMENT**

Le coût prévisionnel et le montant de la caution sont contenus dans le tableau ci-dessus

<b>lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>	<b>Caution</b>
Unique	Fourniture du matériel de lutte contre le coronavirus dans la Commune de Kouoptamo.	5 000 000	50 000

**ARTICLE 5 : FINANCEMENT**

La Fourniture des objets de la présente consultation est financée par : Le fond spécial de solidarité de lutte contre le coronavirus.

## ARTICLE 6: CONSULTATION ET ACQUISITION DE LA DEMANDE DE COTATION.

Le dossier de consultation peut être retiré à la Commune de Kouoptamo contre présentation d'une quittance non remboursable d'un montant de **dix mille francs (10 000 f)** Payable à la recette municipale de la Commune de Kouoptamo.

## ARTICLE 7 : DEPOT DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune de Kouoptamo au plus tard le **24/02/2021 à 13 Heures** locale sous pli fermé. Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée et devra porter la mention :

**CONSULTATION N°02/DC/CK/CIPM-AG/2021 DU 29/01/2021  
POUR A LA FOURNITURE DU MATERIEL DE LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS,  
DANS LA COMMUNE DE KOUOPTAMO.  
« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## Article 8 : RECEVABILITE DES OFFRES

Les Offres devront être accompagnées d'une caution de soumission de **cinquante mille francs CFA (50 000 FCFA)** délivré par un établissement bancaire agréé par le Ministère des Finances. La Validité de cette caution devrait être de quatre-vingt-dix (90) jours, pour compter de la date de dépôt des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément au listing prévu à l'article 3 du présent Règlement de Demande de cotation. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et dossier de demande de consultation sera systématiquement rejetée, notamment :

- l'absence de la caution de soumission ;
- le non-respect des modèles des pièces du dossier de demande de cotation ;
- une fausse déclaration ;
- une pièce falsifiée entraînera le rejet ou l'élimination de l'offre sans aucun recours.

**NB :** Les Chèques, mêmes certifiés, ne seront pas acceptés en lieu et place des cautions de soumission.

## ARTICLE 9 : OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront dépouillées le **24/02/2021 à 13 Heures** dans la salle des actes de la Commune de Kouoptamo par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Kouoptamo siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé, cacheté et daté

## ARTICLE 10 : ATTRIBUTION

Le Maire de la Commune de Kouoptamo, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel de la demande de cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés

## **Article 11 : PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES**

- Absence de la caution de soumission
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Le non-respect de 70% des critères essentiels
- Absence d'un prix unitaire quantifié

## **Article 12 : principaux critère de qualification**

- a) Conformité aux spécifications techniques
- b) Le délai de livraison
- c) Présentation de l'offre
- d) Présentation Prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant
- e) Présentation de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant

## ARTICLE 13 : VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

Kouoptamo, le

### **Ampliations :**

- DDMAP/OU ;
- ARMP/OU ;
- Chef de centre CSI NJITAPON
- CIPM ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix- Travail - Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DE L'OUEST

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU NOUN

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE KOUOPTAMO

BP 99 KOUOPTAMO

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

Tél : 696 933 504/ 670 464 062

EMAIL: crkouoptamo@yahoo.fr



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

\*\*\*\*\*

WEST REGION

\*\*\*\*\*

NOUN DIVISION

\*\*\*\*\*

KOUOPTAMO COUNCIL

PO BOX 99 KOUOPTAMO

\*\*\*\*\*

GENERAL SECRETARY

\*\*\*\*\*

## DEMANDE DE COTATION

N°02/DC/CK/SG/CIPM-AG/2021 du 29/01/2021

RELATIVE A LA FOURNITURE DU MATERIEL DE LUTTE CONTRE LE  
CORONAVIRUS, DANS LA COMMUNE DE KOUOPTAMO, DEPARTEMENT  
DU NOUN, REGION DE L'OUEST.

Financement : FOND DE SOLIDARITE DE LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

AUTORISATION :

IP :

Pièce N°2  
REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

## **PIECE N° 2**

### **REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION**

#### **2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION**

##### **Article 1er - Contenu du Dossier de consultation**

- 1.1 Le Dossier de consultation décrit les fournitures faisant l'objet d'une certaine catégorie de la lettre commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de cette Lettre commande.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
  - (a) L'avis de la Consultation,
  - (b) Les spécifications techniques,
  - (c) Le bordereau descriptif et quantitatif
  - (d) Le modèle de soumission,
  - (e) Le projet de lettre commande,
  - (f) Le modèle de tableau de comparaison des offres
- 1.3 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

#### **2.2 - PREPARATION DES OFFRES**

##### **Article 2 - Langue de l'offre**

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

##### **Article 3 - Documents constitutifs de l'offre**

Le dossier de cotation présenté par le fournisseur comprendra les pièces suivantes :

##### **PARTIE I: PIECES ADMINISTRATIVES**

- (a) Registre de commerce CL légalisé par le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance (greffe)
- (b) Cautionnement provisoire (de soumission) émis par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des Finances suivant le modèle joint ; (voir liste des établissements bancaires agréés par le MINFI en annexe)
- (c) Attestation de domiciliation Bancaire émis par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des Finances ;
- (d) Attestation de non redevance (originale)
- (e) Attestation pour soumission délivrée par la CNPS portant l'objet du marché;
- (f) Copie certifiée conforme de la Carte de contribuable ;
- (g) Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'ARMP portant l'objet du marché;
- (h) Attestation et plan de localisation délivrée par les services des impôts
- (i) La quittance d'achat de la demande de cotation

##### **PARTIE II: OFFRE TECHNIQUE**

On devra trouver dans ce volume les documents cités et placés dans l'ordre ci-après :

- (a) Reference de l'entreprise dans tous les domaines ;
- (b) fourniture des prospectus desdits équipements ;
- (c) les spécifications techniques du matériel ;

**N.B :** - les pièces administratives devront être produites en original et datées de moins de trois (03) mois à la remise des offres ;

- les différentes parties du dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc, aussi bien dans l'original que dans les copies.

### **PARTIE III: OFFRE FINANCIERE**

- (a) La soumission, datée et signée ; (voir article 4 ci-dessous)
- (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé précédée de la mention « lue et approuvée » ; (voir article 4 ci-dessous)
- (c) La Lettre Commande, remplie, signée, cachetée et datée. (Voir article 4 ci-dessous)

#### **Article 4 - Offre**

4.1 Le Fournisseur précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :

- a. hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA)
- b. toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.

4.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution de la lettre commande.

4.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre commande

#### **Article 5 - Monnaies de l'offre**

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

#### **Article 6 - Délai de validité des offres**

Les offres seront valables pour la période de 90 jours.

## **2.3- DEPOT DES OFFRES**

#### **Article 7 - Cachetage et marquage des offres**

Les Fournisseurs placeront l'**original et les copies (06)** de leur offre dans une enveloppe sans un seul signe distinctif

- (a) Adressée à l'autorité contractante à l'adresse (Maire de la Commune de Kouoptamo), indiquée dans l'avis de la consultation et
- (b) Portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation qu'indiqués dans l'avis de la consultation.

#### **Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'avis de la consultation.

## **2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

## **Article 9 - Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés**

9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'autorité contractante, ouvrira les plis en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.

9.2 La Commission Interne de Passation des Marchés suscitée, établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis ; chaque soumissionnaire pourra solliciter une copie dudit Procès-verbal.

## **Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres**

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

## **2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

### **Article 11 - Attribution de la lettre commande**

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre commande au Fournisseur dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins- disante.

### **Article 12 - Communiqué de l'attribution de la lettre commande**

L'autorité contractante décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la lettre commande
- d) Le délai de livraison.

### **Article 13 - Signature de la lettre commande**

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par l'autorité contractante et sera notifiée au Fournisseur qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

### **Article 14 - Corruption et manœuvres frauduleuses**

Les Présidents et Membres de commission et les Fournisseurs doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande, et

(b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents

(c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

"Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix- Travail - Patrie  
\*\*\*\*\*

REGION DE L'OUEST  
\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU NOUN  
\*\*\*\*\*

COMMUNE DE KOUOPTAMO  
BP 99 KOUOPTAMO  
\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*

Tél : 696 933 504/ 670 464 062  
EMAIL: crkouoptamo@yahoo.fr



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work- Fatherland  
\*\*\*\*\*

WEST REGION  
\*\*\*\*\*

NOUN DIVISION  
\*\*\*\*\*

KOUOPTAMO COUNCIL  
PO BOX 99 KOUOPTAMO  
\*\*\*\*\*

GENERAL SECRETARY  
\*\*\*\*\*

---

## DEMANDE DE COTATION

N°02/DC/CK/SG/CIPM-AG/2021 du 29/01/2021

Relative à la fourniture du matériel de lutte contre le coronavirus, dans la Commune de Kouoptamo, Département du Noun, Région de l'Ouest.

**Financement : Fond spécial de solidarité de lutte contre le Coronavirus.**

AUTORISATION :

IP :

Pièce N°3  
MODELES D'ANNEXES

### 3.1 - Lettre de soumission

Date : .....

Consultation N° ...../..... du.....

*A Mr le Maire de la Commune de  
Kouoptamo*

Monsieur,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer.....conformément à la demande de consultation et pour la somme de ..... F CFA (*en lettres*). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises ..... FCFA (*en chiffres*). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de .... Jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre commande, constituera une lettre commande nous obligeant réciproquement.

### 3.2 - modèle de caution de soumission

Adressée à Monsieur : Autorité contractante (Maire de la Commune de Kouoptamo)

Attendu que l'entreprise \_\_\_\_\_  
Ci-dessous désignée « le Soumissionnaire » a soumis son offre en date du .....pour  
exécuter à l'acquisition du

, ci-dessous désigné « l'offre » et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire  
équivalent à (le montant) francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au à  
l'autorité contractante, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de  
soumission ;

Ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par l'Autorité Contractante  
pendant la période de validité ;

Manque à signer ou refuse de signer le marché par l'Autorité Contractante, alors qu'il est  
requis de le faire ;

Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché, comme prévu  
dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer à l'Autorité Contractante un montant allant jusqu'au maximum  
de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa demande écrite, sans que l'Autorité  
Contractante soit tenue de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa  
demande, l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que  
l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera  
quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité  
Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus  
suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant  
à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de  
réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit  
camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce  
qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque  
à ....., le .....

*(Signature de la banque*

**Consultation N°02/DC/CK/CIPM-AG/2021 du 29/01/2021**  
*Pour à la fourniture du matériel de lutte contre le coronavirus la Commune de Kouoptamo,*  
*Département du Noun, Région de l'Ouest.*

### 3.3 – Description technique des prestations

**DEVIS DESCRIPTIF DE L'EQUIPEMENT EN MATERIEL AU CSI DE NGBETSOUEN 1**  
 DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF DES FOURNITURES EN  
 MATERIEL MEDICAL  
 DU CENTRE INTEGRE DE NJITAPON DANS COMMUNE DE  
 KOUOPTAMO

REFERENCE	DESIGNATION	Unité	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
	Cachez nez	U	3000		
26-000-160088	Savon Azur en carton	carton	20		
28-001-123754	Chlore (en seau de 45kg)	U	6		
	Gel désinfectant en pièce (125ml)	Pièce	1500		
15-001-120715	Sceau Maçon en plastique 15l	U	30		
	Fut Robinet	U	30		
	Pulvérisateur	U	16		
				HTVA	
				TVA 19,25%HTVA	
				AIR 2.2%/5,5%	
				TTC	
				Net à Percevoir	

**SPECIFICATION TECHNIQUE DES FOURNITURES DU MATERIEL DE LUTTE  
CONTRE LE CORONAVIRUS DANS COMMUNE DE KOUOPTAMO**

REFERENCE	DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
	Cachez nez	3000		
26-000-160088	Savon Azur en carton	20		
28-001-123754	Chlore (en seau de 45kg)	6		
	Gel désinfectant en pièce (125ml)	1500		
15-001-120715	Sceau Maçon en plastique 15l	30		
	Fut Robinet	30		
	Pulvérisateur	16		
			HTVA	
			TVA 19,25%HTVA	
			AIR 5,5%	
			TTC	
			Net à Percevoir	

Fait par le Fournisseur :

**NB : Les prospectus font partie intégrante de l'offre**

Consultation N°02/DC/CK/CIPM-AG/2021 du 29/01/2021

*POUR la fourniture du matériel de lutte contre le coronavirus dans la Commune de Kouoptamo*

### 3.4 – CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

(à remplir par le candidat)

Références	Description détaillé de l'article	Quantité	Prix unitaire	Prix total	livraison	
					Délai	lieu

**N.B :** Chaque soumissionnaire, dans la présentation de son offre tiendra compte de son régime fiscal pour le calcul des taxes

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES DE LA  
COMMUNE DE KOUOPTAMO**

Consultation N°02/DC/CK/CIPM-AG/2021 du 29/01/2021 pour la fourniture du matériel de lutte contre le coronavirus dans la Commune de Kouoptamo.

**3.5 – GRILLE D’EVALUATION DES OFFRES**

N°	DESIGNATION DES CRITERES	OUI	NON
<b>Présentation</b>			
1	Intercalaire de couleurs autres que le blanc		
2	Respect de l'ordre des pièces		
<b>REFERENCE DE L'ENTREPRISE</b>			
<b>Référence générales dans les Marchés Publics</b>			
16	Nombre de marché public supérieur ou égal à deux au cours des deux dernières années (photocopie 1 <sup>ère</sup> et dernière page de la LC + PV de réception)		
17	Nombre de marché public supérieur ou égal à un au cours des deux dernières années (photocopie 1 <sup>ère</sup> et dernière page de la LC + PV de réception)		
<b>Références spécifiques dans le domaine similaire</b>			
18	Nombre de marché public supérieur ou égal à deux au cours des deux dernières années (photocopie 1 <sup>ère</sup> et dernière page de la LC + PV de réception)		
19	Nombre de marché public supérieur ou égal à un cours des deux dernières années (photocopie de la 1 <sup>ère</sup> et dernière page de la LC + PV de réception)		
20	Capacité financière supérieur ou égal au montant prévisionnel de la commande		

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES DE LA  
COMMUNE DE KOUOPTAMO**

Consultation N°02/DC/CK/CIPM-AG/2021 du 29/01/2021

*Pour la fourniture du matériel de lutte contre le coronavirus dans la Commune de Kouoptamo.*

**3.5 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES**

No	Nom des candidats	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			oui	non	Délai	Lieu		
1.								
2.								
3.								
4.								

**Membres de la Commission de Passation des Marchés**

N°	Noms et prénoms	Fonction	Signature

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES DE LA  
COMMUNE DE KOUOPTAMO**

**Consultation N°02/DC/CK/SG/CIPM-AG/2021 du 29/01/2021**

*Pour la fourniture du matériel de lutte contre le coronavirus dans la Commune de Kouoptamo.*

**3.6 – CADRE DE BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (à remplir par le candidat)**

<b>N°</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>PRIX UNITAIRE ENCHIFFRES FCFA</b>	<b>PRIX UNITAIRE EN LETTRES FCFA</b>

## **Liste des Banques et compagnies d'assurances agréées et habilitées à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics au 16 février 2018**

### **I-BANQUES**

- 1) Afriland First Bank (FIRST BANK), BP 11834 Yaoundé
- 2) Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP 2933 Douala;
- 3) Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12 962, Yaoundé
- 4) Banque Gabonaise pour le Financement international (BGIBANK), BP 600 Douala ;
- 5) Banque Internationale du Cameroun pour L'épargne et le Crédit (BICEC), BP 925 Douala ;
- 6) Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun) BP 4 593 Douala;
- 7) Citi Bank Cameroun (CITIGROUP), BP 4571 Yaoundé;
- 8) Commercial Bank Of Cameroon (CBC), B P 4004 Douala
- 9) Ecobank Cameroun (ECOBANK), BP Douala
- 10) National Financial Credit Bank (NFC-BANK),BP 6578 Yaoundé
- 11) Société Commerciale De Banque Cameroun (CA SCB), BP 300 Douala
- 12) Société Générale de Banque au Cameroun (SGBC), BP 4042 Douala ;
- 13) Standard Chartered Bank Cameroun (SCBC), BP 1784 Douala;
- 14) Union Bank Of Cameroun (UBC), BP 15569 Douala;
- 15) United Bank For Africa (UBA), BP 2088 Douala.

### **II-COMPAGNIES D'ASSURANCES**

- 16) Activa Assurances BP 12 970, Douala;
- 17) Aréa Assurances S.A. BP 2088 Douala ;
- 18) Atlantique Assurances S.A. BP 2 933, Douala ;
- 19) Beneficial General insurance S.A., BP 2 328, Douala;
- 20) Chanas Assurances S.A., BP 109, Douala ;
- 21) CPA S.A., BP 54, Douala ;
- 22) Nsia Assurances S.A., BP 2 759, Douala ;
- 23) PRO ASSUR S.A., BP 5 963, Douala;
- 24) SAAR S.A. BP 1 011, Douala ;
- 25) Saham Assurances S.A., BP 11 315, Douala ;
- 26) Zenithe insurance BP 2088 Douala

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix- Travail - Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DE L'OUEST  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DU NOUN  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE KOUOPTAMO  
BP 99 KOUOPTAMO  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work- Fatherland  
\*\*\*\*\*  
WEST REGION  
\*\*\*\*\*  
NOUN DIVISION  
\*\*\*\*\*  
KOUOPTAMO COUNCIL  
PO BOX 99 KOUOPTAMO  
\*\*\*\*\*  
GENERAL SECRETARY  
\*\*\*\*\*

Tél : 696 933 504/ 670 464 062  
EMAIL: crkouoptamo@yahoo.fr

---

## DEMANDE DE COTATION

N°02/DC/CK/CIPM-AG/2021 du 29/01/2021

Relative à la fourniture du matériel de lutte contre le coronavirus dans la Commune de Kouoptamo, Département du Noun, Région de l'Ouest.

**Financement : Fond sp**

**AUTORISATION :**

**IP :**

Pièce N°4  
**PROJET DE LETTRE COMMANDE**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix- Travail - Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DE L'OUEST  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DU NOUN  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE KOUOPTAMO  
BP 99 KOUOPTAMO  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
\*\*\*\*\*  
WEST REGION  
\*\*\*\*\*  
NOUN DIVISION  
\*\*\*\*\*  
KOUOPTAMO COUNCIL  
PO BOX 99 KOUOPTAMO  
\*\*\*\*\*  
GENERAL SECRETARY  
\*\*\*\*\*

Tél : 696 933 504/ 670 464 062  
EMAIL: crkouoptamo@yahoo.fr

LETTRE-COMMANDE N° ...../LC/CK/SG/CIPM/2020 du \_\_\_\_\_

PASSEE APRES Demande de Cotation N°02/DC/CK/CIPM-AG/2021 du 29/01/2021

Relative à la fourniture du matériel de lutte contre le coronavirus dans la Commune de Kouoptamo, Département du Noun, Région de l'Ouest.

TITULAIRE : .....

ADRESSE : ..... BP : .....

TEL : .....

FAX : .....

OBJET : .....

LIEU DE LIVRAISON : .....

MONTANT : ..... F CFA TTC  
(.....F CFA TOUTES TAXES COMPRISES)

DELAI : .....

FINANCEMENT : .....

AUTORISATION : IU 06857.....

SOUSCRITE LE : .....

SIGNEE LE : .....

NOTIFIEE LE : .....

ENREGISTREE LE : .....

ENTRE : .....

représenté par : .....

ci-après désignée :

**" L'AUTORITE CONTRACTANTE "**  
D'UNE PART ET

LA SOCIETE : .....

BP : .....

TEL : .....

FAX : .....

représentée par : .....

Ci-après désignée :

**"LE FOURNISSEUR"**  
D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

# SOMMAIRE

## CHAPITRE I : GENERALITES

- ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
- ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
- ARTICLE 7 - DOMICILE DU FOURNISSEUR

## CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

- ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR
- ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR
- ARTICLE 12 - RECEPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 13 - GARANTIE
- ARTICLE 14 - ASSURANCE ET TRANSPORT

## CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 15 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 17 - MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 18 - DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 19 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 20 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

## CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 21 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 22 - LITIGES
- ARTICLE 23 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 24 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

## CHAPITRE I : GENERALITES

### ARTICLE 1<sup>er</sup> - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande a pour objet *l'équipement* en matériel médical au Centre de Santé Intégré de NGBETSOUEN 1, dans la Commune de Kouoptamo, Département du Noun, Région de l'Ouest.

La description de cette fourniture est indiquée à l'article 10 ci-après.

### ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande est passée suivant LA DEMANDE DE COTATION N°01/DC/CK/SG/CIPM-AG/2020 du 13/01/2020

### ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre commande sont par ordre de priorité :

- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières
- La soumission du fournisseur et ses propositions.
- Les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses Techniques et des Clauses Administratives particulières ci-dessus cités
- Le détail estimatif
  
- Le bordereau descriptif et quantitatif.

### ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX

La présente lettre commande est soumise :

1. La loi cadre n° 96/12 du 05 août 1996 sur la Gestion de l'Environnement ;
2. Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
3. Le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
4. Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
5. Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
6. Le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;
7. Le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
8. La circulaire N° 008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et Autres Entités Publiques pour l'exercice 2019
9. Les normes en vigueur.

### ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS

Pour l'application des dispositions de la présente lettre commande, il est précisé que:

- L'Autorité Contractante est le Maire de la Commune de Kouoptamo ;
- Les attributions de Maître d'ouvrage sont dévolues au Maire de la Commune de Kouoptamo.

- Les attributions du Chef de Service sont dévolues au Cadre Communal de développement de la Commune de Kouoptamo.
- Les attributions de l'Ingénieur du marché et de suivi sont exercées par l'Ingénieur biomédical de la Délégation Régionale de la Santé Publique de l'Ouest ;

L'Ingénieur ou son représentant doit vérifier que les fournitures et prestations soient conformes aux spécifications techniques décrites au devis technique du présent marché, les approuver ou les refuser si elles sont non conformes.

#### **ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON**

Le délai de livraison des fournitures et matériels est fixé à deux (02) mois calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage de la fourniture.

Les livraisons se feront **au CSI de NGBETSOUEN 1.**

#### **ARTICLE 7 - DOMICILE DU FOURNISSEUR**

Le Fournisseur fait élection de domicile

à : .....  
 BP : ..... TEL. : ..... FAX : .....

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

## **CHAPITRE II**

### **EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

#### **ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR**

Le Fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture d'équipements tels que décrite dans l'article 10 sous le contrôle de l'Ingénieur de suivi et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente lettre commande.

#### **ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS**

Les prestations du Fournisseur comprennent l'achat des équipements, livraison, l'installation et la maintenance pendant la période de garantie.

#### **ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES**

Les prestations comprennent l'acquisition et la mise en service des fournitures suivantes (Voir devis descriptif)

#### **ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE FOURNISSEUR**

Avant la réception provisoire, le fournisseur devra transmettre à l'autorité contractante avec copie au Chef de service et à l'Ingénieur les documents suivants :

- Copie de la facture du fournisseur décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;
- Notification de la livraison;
- Certificat de garantie du fabricant ou du fournisseur ;
- Certificat d'origine ;
- Certificats de conformité montrant que la fourniture à livrer respecte la norme ;
- Attestation du service après-vente.

## ARTICLE 12 - RECEPTION DES FOURNITURES

Avant la réception, le fournisseur demande par écrit au Chef de Service avec copie à l'Ingénieur et au DDMINMAP/N, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception :

– la réception est prononcée lorsque :

- La fourniture sera achevée conformément aux spécifications du présent Marché et aux règles de l'art ;
- Les installations répondront aux prescriptions normatives en vigueur ;
- Les installations auront subi avec satisfaction les essais et les épreuves spécifiques ;

– La Commission de réception sera composée des membres suivants :

1. Le Maire de la Commune de Kouoptamo : président ;
2. L'ingénieur biomédical de la DRSP/Ouest : Rapporteur ;
3. Le chef Service des Marchés : Membre ;
4. Le Comptable Matière de la Commune de Kouoptamo ;
5. Le Fournisseur ou son représentant : Membre.
6. Le Délégué Départemental des Marchés Publics ou son représentant : **Observateur**

**N.B :** Cette commission sera convoquée par son Président 48 heures avant la date fixée pour la réception des fournitures.

La Commission vérifiera la conformité de la fourniture, avec les prescriptions de la lettre commande, et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture, le fournisseur sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.

En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un Procès-verbal de réception, signé de tous les membres de la commission et par le fournisseur. Ce procès-verbal se prononce sur la quantité du matériel, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

**Le Maître d'ouvrage devra exiger le rapport de l'Observateur du MINMAP avant la signature des décomptes du fournisseur.**

## ARTICLE 13 – SERVICE APRES VENTE

Le service après-vente sera assuré par le fournisseur pendant une durée de six (06) mois à compter de la date de réception de la Fourniture, et leur mise en service.

## ARTICLE 14 - ASSURANCE

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur. L'autorité contractante doit être déchargée de toutes obligations.

L'assurance doit représenter cent dix pour cent (110 %) de la valeur XAF des fournitures "magasin à magasin" sur une base "tous risques", y compris les risques de guerre et de grève, dans une monnaie librement convertible. Le Maître d'Ouvrage doit être désigné comme bénéficiaire.

## CHAPITRE III DISPOSITIONS FINANCIERES

### ARTICLE 15 - GENERALITES - PRIX

Le Fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

### ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant total de la présente lettre commande s'élève à la somme De : .....  
(Montant en chiffres)..... F CFA TTC (.....Montant en  
lettres)..... FRANCS CFA TOUTES TAXES  
COMPRISES) conformément au détail estimatif joint en annexe.

### ARTICLE 17 - MODALITES DE PAIEMENT

17.1 Avance de démarrage

Il n'est pas prévu d'avance de démarrage

17.2 Échelonnement des Paiements

Les paiements s'effectueront au prorata des prestations exécutées.

Le Fournisseur est rémunéré sur présentation des factures après réception des fournitures.

### ARTICLE 18 - DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre commande par virement au compte bancaire N°..... ouvert auprès de la..... (Nom de la Banque) ..... au nom de..... (Fournisseur).....

### ARTICLE 19 - REGIME FISCAL

La présente lettre commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

### ARTICLE 20 - PENALITES

20.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

A. Un deux millième (1/2000ème) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;

B. Un millième (1/1000ème) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

20.2 Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base.

### ARTICLE 21 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Huit (08) exemplaires originaux du présent marché seront enregistrés et timbrés exclusivement au Centre Régional des Impôts de l'Ouest par les soins et aux frais du fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

**NB** : Après enregistrement, l'entrepreneur remet (06) copies enregistrées au Maire d'ouvrage pour distribution.

## **CHAPITRE IV DISPOSITIONS DIVERSES**

### **ARTICLE 21 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE**

Quinze (15) exemplaires de la présente lettre commande seront édités et diffusés.

### **ARTICLE 22 - LITIGES**

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

### **ARTICLE 23 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

### **ARTICLE 24 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre commande ne sera valide qu'après sa signature par le L'autorité contractante et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Fournisseur.

PAGE \_\_\_\_\_ ET DERNIERE

DE LA LETTRE-COMMANDE N° ...../LC/CK/SG/CIPM/2020 du \_\_\_\_\_  
PASSEE APRES Demande de Cotation N°01/DC/CK/SG/CIPM-AG/2020 du 13/01/2020  
Relative à l'équipement en matériel médical au Centre de Santé Intégré de  
NGBETSOUEN 1, dans la Commune de Kouoptamo, Département du Noun, Région de  
l'Ouest.

TITULAIRE : .....

ADRESSE: ..... BP : .....

TEL. : .....

FAX : .....

OBJET : *Fourniture du matériel de lutte contre le coronavirus dans la Commune de  
Kouoptamo.*

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE : (En chiffres) .....FCFA TTC  
(En lettres) .....FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES)

DELAI D'EXECUTION : Deux (02) mois

LU ET ACCEPTE  
LE FOURNISSEUR

KOUOPTAMO, le .....

SIGNEE PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE (le Maire de la Commune de Kouoptamo)

Kouoptamo, le .....

Enregistrement

A....., Le.....